



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dépendance

Question écrite n° 23757

Texte de la question

M. Maxime Gremetz attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessaire amélioration du dispositif de prestation spécifique dépendance. Aujourd'hui, la prestation spécifique dépendance est appliquée par les conseils généraux de façon ambiguë et disparate. Tous les départements n'ont pas la même fibre sociale et ne font pas les mêmes efforts en ce domaine. Dès lors, comme Mme la ministre l'a reconnu, une amélioration du dispositif s'impose, en particulier concernant la tarification et le plafond de l'actif net successoral. En conséquence, il lui demande quelles dispositions elle compte prendre, et dans quels délais, pour améliorer les textes législatifs et réglementaires qui organisent cette prestation, et si elle envisage une prise en charge par la sécurité sociale de la dépendance, ce qui conduirait par là même à une réforme du financement de la sécurité sociale pour répondre à cette demande.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23757

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 1999, page 153